

Administration générale



Personnel communal

- Nous accueillons une personne en stage de réinsertion Al depuis le mois d'avril à 50% comme collaborateur administratif au sein du greffe.
- Pour des tâches des créations de registres et de bases de données facilitant la recherche et le travail des employés de la Commune et de la Municipalité, à l'entière satisfaction de chacun.
- Prolongation pour un an d'un contrat.

Administration générale



Bourse communale

- Résiliation par la fiduciaire GRF du contrat nous liant avec eux pour le 31.10.2025
 - Remise de la compta avec une situation au 31.08.2025 ce vendredi 31.10.2025
 - Opérationnel assuré par eux jusqu'au 31.10.2025

- M. Lucian Groza, nouveau Boursier communal, a commencé le 15.09.2025
- Il est assisté de Mme Nathalie Widmer pour assurer la reprise de la Bourse

Finances



Emprunts

- Assainissement, en conformité avec nos objectifs de législature, nous pouvons continuer à faire des remboursements complémentaires sur nos emprunts.
 - CHF 300'000 de remboursement extraordinaires déjà réalisés en 2025
 - Des échéances au 14.11.2025 et 25.12.2025 vont permettre de faire des remboursements supplémentaires, selon l'état des liquidités.

Finances



Préavis clocheton

	PREAVIS	REALISES
Descriptif des travaux	Montant	Montant TTC
Echafaudages	16 850,00	1 837,70
Installation du chantier	1 900,00	
Démontage	1 950,00	
Couverture et ferblanterie	47 200,00	74 036,80
Charpente	7 000,00	6 606,95
Travaux d'architecte	7 750,00	13 339,10
TOTAL INTERMEDIAIRE 1	82 650,00	95 820,55
Rabais	-3 350,00	
TOTAL INTERMEDIAIRE 2	79 300,00	95 820,55
TVA 7,7 %	6 106,10	
TOTAL INTERMEDIAIRE 1	85 406,10	95 820,55
Divers et imprévus (20%)	17 081,22	15 202,35
Diagnostic amiante		1 081,00
Location élévateur		1 229,10
Géomètre et bureau technique		1 092,25
Peinture		11 800,00
TOTAL AVEC DIVERS ET IMPREVU	102 487,32	111 022,90
TOTAL PROJET ARRONDI	103 000,00	111 022,90
DIFFERENCE ENTRE LE PREVIS ET LES COÛTS REELS		8 022,90
Soit 7,79 %		

Réseau d'eau



Projet de liaison entre Bassins et Arzier-Le Muids

- Projet de convention entre les 2 villages
 - Investissements entièrement à charge d'Arzier-Le-Muids
 - O Arzier → Bassins :
 - o livraison de secours
 - Bassins → Arzier :
 - livraison de secours
 - Livraison d'excédent d'eau
- La finalisation de la convention est prévue dans les prochaines semaines.



Chemin de la Trappe

Les différentes étapes du chantier du Chemin de la Trappe sont présentées.
 La fin des travaux, avec la réception du chantier, est prévue pour le jeudi 6 novembre 2025.

La dernière couche du bitume sera effectuée au Printemps 2026.

 La Municipalité remercie chaleureusement les habitants du quartier pour leur patience et leur collaboration, qui ont contribuées au bon déroulement de ces travaux.



Chemin de la Trappe







29.10.2025

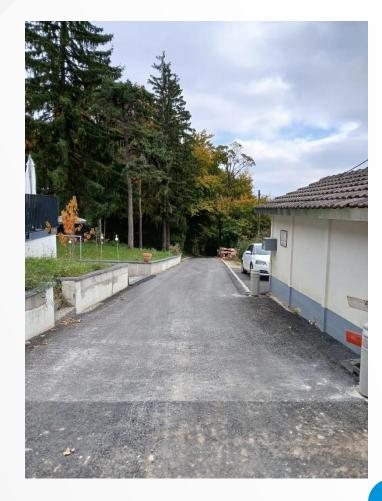
8



Chemin de la Trappe









Remise en état des traversées de routes

- En réponse à la demande du Conseiller communal, Monsieur Olivier Ramel, concernant la remise en état des traversées de routes selon les photos présentées.
- Romande d'Energie s'est engagée à effectuer ces réparations, suite aux travaux de chauffage à distance.





10



Remise en état des traversées de routes





29.10.2025



Sécurité des routes

 Des travaux de marquage des routes ont été réalisés sur le tronçon au centre du village.

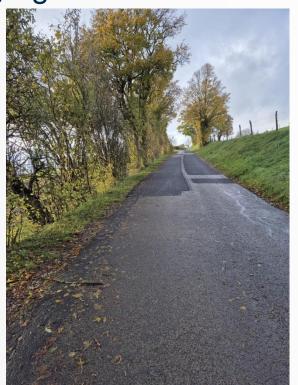




Entretien de la route de Burtigny

 Travaux de remise en état de la chaussée sur la route de Burtigny, comprenant la réparation des nids-de-poule et le gravillonnage général.





Voirie



Poubelle à chiens

 Une nouvelle poubelle a été financée par la Commune de Le Vaud, conformément à un accord entre les communes de Bassins et de Le Vaud.

Sur le chemin des Mouilles

 La Commune de Bassins en assurera l'entretien.



29.10.2025

Cimetière



Cimetière

Les buis du cimetière décimés par la pyrale ont été remplacés par des lonicera nitida.



15

Cimetière



Jardin du souvenir

Le lettrage sur le monument du jardin du souvenir est terminé.





Cimetière



Jardin du souvenir

 De même, une dalle a été apposée devant afin de pouvoir recueillir les plaques commémoratives de nos disparus.

- Les plaques seront disponibles au bureau communal, qui se chargera de les faire graver et poser.
- Les frais seront à la charge du demandeur.



Eglise



Eglise

La Commune a contribué financièrement à la création d'un numéro spécial de la revue « Passé Simple », mensuel romand d'histoire et d'archéologie. Ce numéro spécial, paru en septembre est consacré aux sites clunisiens en Suisse. Bassins y figure en bonne place.



Alpages

- Divers travaux relatifs aux toits et cheneaux ont été effectués sur l'ensemble des chalets.
- Quelques fenêtres et velux ont été réparés.



Chalet - Mondion

 Nous sommes à bout touchant, dans les starting blocks... pour effectuer le premier coup de pelle et commencer les travaux... jusqu'à l'arrivée de la neige...



Chalet – La Bassine

 Des travaux de restauration d'un pré à foin en pierres sèches devant le chalet ont été entrepris sur une longueur 116 mètres linéaires. Ils se poursuivront l'an prochain.



Chalet – La Bassine

Des travaux de restauration d'un pré à foin en pierres sèches devant le chalet ont été entrepris sur une longueur
 116 mètres linéaires. Ils se poursuivront l'an prochain.

Avant travaux :





29.10.2025



Chalet – La Bassine

Pendant travaux :







Chalet – La Bassine

Après travaux :







Chalet – La Chaumette

- Des travaux de rénovations vont débuter en novembre à la Chaumette dans le cadre d'un plan de développement régional agricole (PDRA).
- Les travaux concernent la salle à manger dans un premier temps.
- La création d'un petit magasin de vente de produits locaux se fera l'an prochain

Structure d'accueil



Chiffres rentrée 2025-2026 UAPE

	LUNDI			MARDI	RDI JEUDI			VENDREDI				
	7h-8h30	13h30- 15h	15h- 18h30	7h-8h30	13h30- 15h	15h- 18h30	7h- 8h30	13h30- 15h	15h- 18h30	7h- 8h30	13h30- 15h	15h- 18h30
1-2P	8	7	17	11	13	22	10	10	22	8	7	15
3-8P	6		24	7		28	7		33	8		22
TOTAL	14	7	41	18	13	50	17	10	55	16	7	37

Nous constatons une hausse de la fréquentation en particulier dans le groupe des 1-2P

La structure est fermée le mercredi, nombre d'inscriptions insuffisant. Les familles peuvent inscrire leurs enfants dans d'autres structures du RAT (St-George, Arzier – Le Muids, etc)

Structure d'accueil



Chiffres rentrée 2025-2026 Jardin d'enfants

Lundi	7
Mardi	6
Mercredi	Fermé
Jeudi	4
Vendredi	Fermé

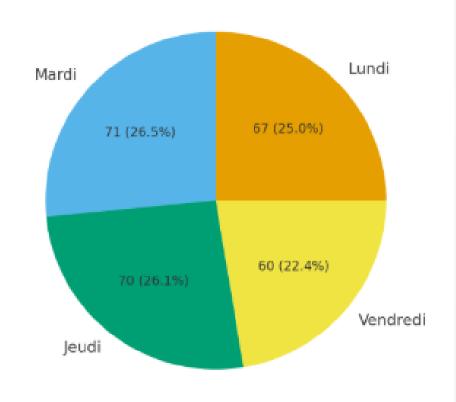
Il y a de la demande pour vendredi, selon le nombre l'ouverture de cette matinée sera rétablie.

Structure d'accueil



Chiffres rentrée 2025-2026 cantine AISE





La cantine de Bassins peut accueillir 80 enfants maximum par jour

Structure d'accueil - RAT



Suivi du budget 2025

Budget 2025	Projection corrigée
CHF 159'346	CHF 225'000 (Option prudente mentionnée dans le préavis 01/24 : CHF 280'000)
Fréquentation 37'500 heures	Fréquentation 63'000 heures
	Préscolaire 26'000 heures
	Parascolaire 23'500 heures
	En familial 13'500 heures

Structure d'accueil - RAT



Situation financière du RAT

Le RAT fait face à une situation financière délicate.

Le CODIR a validé une mesure exceptionnelle d'ajustement de la participation des communes membres aux charges d'accueil, soit CHF 5.00 par journée d'accueil et par enfant, mesure applicable de septembre à décembre 2025.

Ce qui représente pour Bassins environ CHF 10'000 supplémentaires.

Plusieurs communes ont fait part de leur étonnement par écrit sur cette manière de faire, le CODIR s'appuie sur l'article 27 des statuts du RAT pour justifier cette mesure.

Le RAT a fait appel à l'entreprise MOVE UP pour établir un diagnostic organisationnel portant sur différents points, tels que la gouvernance du réseau, la gouvernance financière, l'organisation interne.

Le 1^{er} bilan laisse penser qu'une réorganisation et répartition des tâches entre le RAT et les structures pourraient être envisagées.

Un préavis devrait être déposé en 2026 afin de poursuivre cette étude et proposer des solutions.



Abri bus Bassins-Piscine

- Au vu de l'état des deux abris-bus Bassins-Piscine, la Municipalité a décidé de faire enlever les nombreux tags.
- Coût non prévu au budget environ CHF 5'000.00
- Création d'une nouvelle rubrique dans les comptes communaux

62			Transports publics		
	621		Infrastructures des transports publics		
			Infrastructures des transports publics	 Construction, entretien et acquisition d'infrastructures destinées aux transports publics. Ex : arrêts de bus ou de métro. Les coûts d'exploitation des transports publics exploités directement par les communes (Ex: bus communal), ainsi que les contributions d'exploitation des entreprises de transports publics sont comptabilisés dans le groupe de fonctions 629 Transports publics, non mentionné ailleurs. 	18 Transports publics
	6210	43 Routes			
	622		Trafic régional et d'agglomération		



Eglise

- L'horloge de l'église rencontre quelques problèmes depuis un certain temps.
- Sur conseil de l'entreprise Muff qui s'occupe de l'entretien, il faut entreprendre un entretien plus important.
- Restauration du mouvement des aiguilles et de la transmission et distribution.
- Coût non prévu au budget environ CHF 8'000.





Cuisine

- M. et Mme Besnard ont cédé leur bail à loyer (cuisine) en date du 1er octobre 2025 à M. et Mme Lagnier.
- M. Lagnier était jusqu'à maintenant employé par M. Besnard, il connait les locaux, la commune et la cantine.
- Un état des lieux a été établi le 29 septembre 2025.
- M. et Mme Besnard restent solidaires avec le repreneur jusqu'à l'expiration contractuelle de leur bail, soit le 31 mars 2026.
- La Maison Lagnier SA reprend également le contrat de fourniture de repas pour la cantine de Bassins.



Inauguration du clocheton

L'inauguration s'est déroulée le samedi 30 août 2025 en présence d'une cinquantaine de personnes

Un moment convivial et de partage



Parcs et promenades



- Les bordures du terrain de pétanque ont été changées et la végétation taillée par l'AGFORS.
- Une table a été installée.
- Nous pouvons constater une belle fréquentation de ce lieu.



Group-IT : Séance du 8 Octobre





Accompagnement à la rénovation

Grand succès, plus de 45 de personnes présentes, nombreuses questions

Charges estimées pour la commune environ CHF 6 000

Eclairage public



- Travaux en cours
- Les réglages d'intensité et d'heure de fonctionnement seront faits en fin de projet

 Les travaux à la rue du Cardelay (pose de luminaires style « crosse ») seront faits lors de la suppression des lignes aériennes.

CAD – Point situation



Agenda

1. Exposition des difficultés rencontrées depuis 2021

2. Présentation de l'accord trouvé avec la Romande Energie

Historique





Construction des centrales thermiques dès 2007.

Préavis 04/19 : reprise par la Romande Energie

29.10.2025

Conclusion Préavis 4/19



Conclusion

En fonction des explications données par la Municipalité, il est demandé au Conseil communal de Bassins

- Vu le préavis municipal n° 04/19 du 06 février 2019,
- Ouï les conclusions du rapport de la commission des finances,
- Ouï les conclusions du rapport de la commission forêt-alpages,
- Ouï les conclusions du rapport de la commission technique

considérant que cet objet figure à l'ordre du jour,

DECIDE

- D'approuver le contrat énergétique pour le droit d'usage des chauffages à distance (CAD) au bois au prix de 380'000 CHF sur 10 tranches de 38'000 CHF;
- D'approuver la mise à disposition de 2 droits distincts et permanent DDP de 30 ans pour une somme totale de 216'000 CHF par tranche de 7'200 CHF;

ainsi que toutes les conditions indiquées par le préavis au sujet :

• De la maintenance, des investissements, de la cogénération, de l'extension des réseaux et de la méthode de calcul des tarifs.

Adopté par la Municipalité le 06 février 2019.



Contrat Cadre



4 Engagements de RES envers la Municipalité

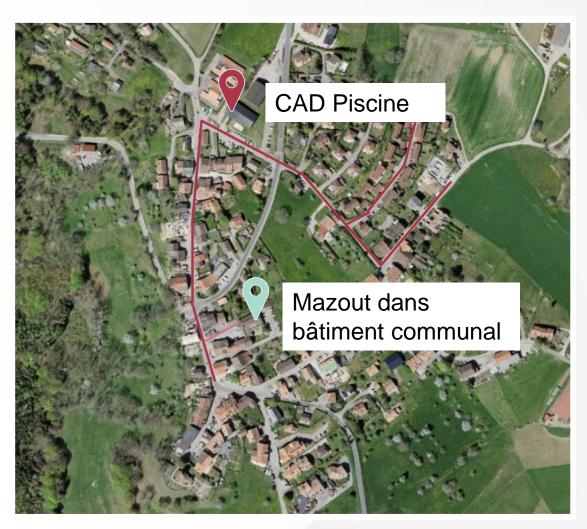
- 4.1 RES s'engage à reprendre les Installations du CAD appartenant à la Municipalité, sous réserve de la réalisation des conditions suspensives de l'article 2.
- 4.2 RES s'engage à respecter les obligations assumées par la Municipalité (décrites à l'Annexe 3) pour la fourniture de chaleur avec les clients raccordés au réseau de CAD de Bassins (Annexe 4). Les conditions tarifaires de fourniture de chaleur sont décrites dans les annexes 4 et 5.
- 4.3 Les adaptations (du forfait de puissance et du prix de l'énergie) liées à la formule d'indexation pourraient être appliquées au-delà du 01.07.2020 (Annexe 5).
- 4.4 RES s'engage à s'approvisionner en matière combustible bois uniquement auprès du groupement forestier, dont fait partie la commune de Bassins.
- 4.5 RES s'engage à acheter au groupement forestier la matière première à un prix d'achat du bois à 6.0 cts/kWh HT, indexé y inclus l'évacuation des cendres.
- 4.7 RES s'engage à respecter l'accord lié à l'extension du réseau.
- 4.8 RES s'engage à respecter l'accord lié à la cogénération.

5 Engagements de la Municipalité enVers RES

- 5.1 La Municipalité s'engage à transférer à RES les garanties pour les installations pour lesquelles il en existe encore au moment de la reprise des Installations du CAD par RES ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de celles-ci.
- 5.2 La Municipalité effectuera toutes les démarches nécessaires à la signature des contrats de fourniture de chaleur selon les annexes 4 et 5 conclus par la Municipalité avec les clients raccordés au réseau de CAD de Bassins.
- 5.3 La Municipalité effectuera toutes les démarches nécessaires au transfert à RES des contrats de fourniture de chaleur selon les annexes 4 et 5 conclus par la Municipalité avec les clients raccordés au réseau de CAD de Bassins qui sont en vigueur au moment de la reprise des Installations du CAD par RES.
- 5.4 La Municipalité s'engage à déployer ses meilleurs efforts afin de soutenir RES pour obtenir les servitudes nécessaires à la reprise et à l'exploitation du CAD, reconductibles tant que le CAD est en exploitation.
- 5.5 La Municipalité garantit avoir transmis à RES toutes les informations et les documents lui permettant d'avoir une appréciation claire et objective de l'état des Installations du CAD.
- 5.6 La Municipalité déploiera ses meilleurs efforts pour soutenir RES dans ses démarches visant à conclure des servitudes correspondant au tracé des conduites du CAD et à les inscrire au Registre foncier (Annexe 4).
- 5.7 La Municipalité s'engage à conclure avec RES des contrats de fourniture de chaleur pour les bâtiments communaux.
- 5.8 La Municipalité s'engage transmettre à RES toutes ses connaissances et son expérience relative à l'exploitation des Installations du CAD en faisant collaborer son personnel en place avec celui de RES.

Solution trouvée







Potentiel besoin d'une citerne Fera l'objet d'une mise à l'enquête

29.10.2025

Lettre d'intention



La Romande Energie

- 1. Réparer les dégâts des routes causés par les raccordements
- Émettre une note de crédit pour l'électricité consommée par le CAD depuis 2019
- 3. Réduire d'environ 40 kCHF/an le montant de chaleur par rapport aux contrats initiaux
- 4. Prendre en charge le forfait de raccordement, environ 36 kCHF
- Adresser un courrier à la commune pour éliminer les causes de litige
- Libérer les montants retenus pour le DDP et pour la reprise des centrales
- 7. Analyser un contrat de mécénat pour soutenir la piscine
- 8. Faire une offre attractive de PAC aux propriétaires immobiliers (Pervenches)
- Éviter dans la mesure du possible l'installation d'un accumulateur à côté de la piscine
- 10. Œuvrer de bonne foi dans le cadre de cet accord

29.10.2025

Commune de Bassins

- Autoriser les travaux nécessaires
- Autoriser l'accumulateur (si nécessaire) et une cheminée réhaussée à la piscine
- Octroyer un espace dans le bâtiment communal pour la nouvelle centrale à Mazout
- Autoriser le déploiement du réseau
- 5. Supprimer les clauses relatives à la cogénération et à l'extension du réseau
- Œuvrer de bonne foi dans le cadre de cet accord

Municipalité



Candidatures pour la prochaine législature

- Après 10 ans à la Municipalité, M. Marc Mazzariol ne se représente pas.

Les 4 autres municipaux sont candidats.



Merci de votre attention

